

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payées d'avance.

SAUMUR, 8 MAI

Les deux font la paire

Fidèles à leur tactique et aussi à leurs affinités, les socialistes réclament la grâce d'Henry, comme ils réclameraient celle de Vaillant, et, non moins fidèles à leurs mauvaises raisons, ils nous le représentent comme une sorte de Christ rouge dont le sang doit enfanter des martyrs qui seront des vengeurs.

Et l'on constate une fois de plus que les révolutionnaires en usent toujours de même avec les assassins qui se réclament de la propagande par le fait. Au moment même où la bombe éclate et la colère du peuple se déchaîne, ils flétrissent le crime et le criminel. Ils plaident, un peu plus tard, les circonstances atténuantes; plus tard encore, lorsque le meurtrier comparait devant le jury, ils montrent pour lui ces trésors de tendresse qu'une proche parenté explique; enfin, le verdict rendu, ils somment la société de respecter la vie humaine et de ne pas punir avec la dernière rigueur des convictions, trop ardentes sans doute, mais respectables, en somme, par leur sincérité.

La Petite République vient, une fois encore, de passer par toutes ces étapes à la suite d'Emile Henry. Hier matin, elle exigeait sa grâce, en invoquant « l'excellence de son tempérament ». Puisqu'il vous livre sa tête, pourquoi la prendriez-vous? Refusez ce dangereux présent. Vous ne pouvez méconnaître que le catholicisme a eu « pour facteur principal, non pas ces âneries que la science ruine, mais un supplice, agonisant sur son calvaire, expirant sur la croix, péle-mêle avec des voleurs; puis de nombreux martyrs versant bravement leur sang ». Voulez-vous fonder une religion nouvelle en créant, par le supplice, un nouveau Christ? Ne vous suffit-il point « de la transformation en martyrs des pendus de Chicago, de Ravachol-Jésus en vers, de Ravachol en enfer en prose et de la Ravachole en musique »?

La Petite République sait fort bien, cependant, que la doctrine du Christ n'a rien, mais absolument rien de commun avec la propagande par le fait, qu'elle respire l'amour et la fraternité, qu'elle répudie la violence et interdit la vengeance: qui frappera avec l'épée, périra par l'épée; si l'on vous frappe sur une joue, tendez l'autre; ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit; pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et, pareillement, les premiers chrétiens respectèrent la loi et César; ils subirent la mort avec courage et ne la donnèrent pas; ils furent livrés aux bêtes féroces et, présentement, c'est tout le contraire: les anarchistes descendent bien dans le cirque, mais non pour y être dévorés.

Tout cela a été dit et redit et ce nouveau plaidoyer de la Petite République passerait inaperçu, après tant d'autres qui ont exactement la même valeur, s'il ne s'y rencontrait une petite phrase qui en dit long: « Au moment où, entre deux doctrines, le socialisme scientifique et... l'autre, l'ouvrier hésite encore, enclin par la vigueur singulière de son

tempérament à la plus outrancière, venir brusquement déterminer son choix, en écrasant la tribune sous le poids des bois de justice, c'est favoriser l'esprit politique religieux au détriment de l'esprit d'examen. »

Le socialisme scientifique et l'autre, voilà ce qu'il faut surtout retenir. A la vérité, nous nous doutions bien un peu qu'entre le socialisme et l'anarchie il n'y avait qu'une nuance; que Ravachol, Vaillant, Emile Henry, étaient des Jules Guesde, des Jaurès, plus audacieux et plus impatients; mais les révolutionnaires que M. Goblet dirige n'en voulaient pas tomber d'accord et, l'autre jour encore, M. Millerand protestait avec énergie contre cette parenté compromettante. Aujourd'hui, ceux qui n'avaient avoué et, cet aveu bon à recueillir, nous le trouvons dans le journal même que M. Millerand dirige et qui compte longtemps M. Goblet parmi ses collaborateurs.

LA CHAMBRE

Séance du 7 mai

Les boucans de M. Guesde

Séance tourmentée. M. Guesde, éprouvant un impérieux besoin de lancer à la tête de ses adversaires un stock d'aménités en souffrance, s'est payé largement son extra qui n'était point noté sur la carte du jour.

M. Goblet venait de développer un amendement tendant à réprimer les abus possibles en inscrivant dans la loi une surveillance administrative et des pénalités contre les administrateurs des sociétés qui auraient eux-mêmes vendu à des personnes étrangères, indépendamment de leur imposition qui serait en ce cas prononcée d'office.

La commission adhérent, la proposition Goblet avait été acceptée.

M. Basly exterminant à bras raccourci les économats même coopératifs, M. Doumerc répliquait que, en présence de l'intention de M. le ministre des travaux publics de transformer les économats des chemins de fer en sociétés coopératives, l'abattage de M. Basly n'avait plus de raison d'être.

M. Guesde escalade la tribune et, à propos de ces mêmes économats, y dépose les digressions suivantes tombées comme des cheveux dans une soupière:

L'ouvrier constate que là où il y a une dépense de luxe chez le patron, il y a une réduction de salaire pour l'ouvrier....

Les employeurs sont toujours dominés par l'idée de réduire leur prix de revient....

Non content de diminuer les salaires, l'employeur a entrepris de nourrir son bétail humain! (Rumeur prolongée.)

M. de Bernis. — C'est ignoble de parler ainsi du peuple qui vous nomme!

M. Clovis Hugues. — Silence à l'abattoir! (Agitation, tumulte.)

M. le président. — La Chambre n'a pas à s'arrêter à de telles paroles. En présence de ces formules préméditées, le débat doit être prémédité (Vifs applaudissements.)

Pour éviter de nouveaux empoignements qu'on sent dans l'air, la Chambre presse, serre la discussion et l'ensemble du projet de loi sur les sociétés coopératives est adopté à main levée.

Et la séance est renvoyée au lendemain.

Les distilleries agricoles

Voici le texte définitif de la proposition de loi élaborée par la Commission extra-parlementaire, instituée au ministère de l'agriculture sur les distilleries agricoles:

« Article premier. — On désigne sous le nom de distillerie agricole :

1° Celle qui est installée par un cultivateur sur son exploitation rurale et dans laquelle celui-ci met exclusivement en œuvre des produits de son sol et emploie les résidus de sa fabrication à la nourriture de ses bestiaux, puis le fumier provenant de ceux-ci à la fumure de ses terres;

2° Celle qui met exclusivement en œuvre des matières produites par plusieurs cultivateurs associés dans ce but et dont les résidus, rendus à chacun d'eux, sont employés à la nourriture des animaux et le fumier provenant de ceux-ci à la fumure des terres;

3° Est assimilé au distillateur agricole le propriétaire ou exploitant d'un fonds rural qui met en œuvre les vins, cidres, poirés, lies, mares, cerises et prunes provenant exclusivement de sa récolte.

Art. 2. — Est également considérée comme distillerie agricole celle qui distille les produits provenant des terres situées dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'usine et qui rend aux cultivateurs ayant fourni la matière première la totalité des résidus de sa fabrication pour la nourriture du bétail.

Art. 3. — Une prime sera accordée, en déduction de l'impôt de consommation, aux distillateurs agricoles, y compris les bouilleurs de cru.

Art. 4. — Le montant de ces primes sera fixé d'après le tableau suivant:

Catégories d'après la production annuelle. — Taux de la prime 0/0. — Distilleries produisant, par an, de :

Table with 3 columns: Production range, Prime rate (0/0), and a secondary value. Rows include: 4 à 50 litres (30), 51 à 100 (25), 101 à 10 hectolitres (20), 11 à 50 (18), 51 à 100 (15), 101 à 250 (12), 251 à 500 (10), 501 à 1.000 (8), 1.001 à 2.000 (6), 2.001 à 3.000 (4), 3.001 à 5.000 (2).

Les bouilleurs de cru qui réclameront le bénéfice du présent article seront assimilés aux distillateurs agricoles pour le taux de la prime.

Art. 5. — Le taux de la prime est réduit de 25 0/0 pour les distilleries indiquées dans l'article 2 dont la production est supérieure à 500 litres.

Art. 6. — Le taux de la prime est majoré de 10 0/0 pour les distillateurs produisant de 101 à 300 hectolitres qui mettent uniquement en œuvre des tubercules auxquels on pourra ajouter une certaine quantité de grains de provenance indigène sous la forme de malt, dans une proportion maximum de 10 kil 0/0.

Art. 7. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la nouvelle loi.

Art. 8. — Les contraventions aux dispositions de la nouvelle loi et du règlement d'administration publique qui sera rendu pour son exécution seront frappées des peines édictées par le dernier paragraphe de l'article 1er de la loi du 28 février 1872.

INFORMATIONS

Mort de Charles Jacques

Charles Jacques, le peintre attristé des Poules, des poulaillers et des « cours de fermes », vient de mourir.

Mise en liberté de trois Français prisonniers au Tonkin

MM. Bouyer, Roty et Fritz, qui avaient été capturés par les pirates, ont été remis en liberté.

Les bandes qui les avaient enlevés ont fait leur soumission.

Les femmes et les futures élections consulaires

Les femmes voteront. Elles triomphent. Ceci ressort des dernières nouvelles parlementaires.

La Chambre avait nommé une commission chargée d'examiner, retour du Sénat, la proposition qui tend à conférer aux femmes remplissant les conditions imposées aux commerçants le droit de prendre part à l'élection des membres des tribunaux de commerce: à l'unanimité cette commission a adopté le texte du Sénat.

Avis relatif à la médaille coloniale

Les certificats de services ne peuvent constater entièrement les droits à la médaille coloniale. En conséquence, les anciens militaires qui postulent cette médaille n'ont pas à solliciter du ministère de la guerre des certificats de leurs services. S'ils ne peuvent produire aucune pièce justificative émanant du corps de troupes dans lequel ils ont servi, ils devront seulement indiquer d'une manière aussi précise que possible dans leur demande :

- 1° L'expédition ou les expéditions visées au décret du 6 mars 1894, pour lesquelles ils postulent la médaille coloniale;
2° Le corps de troupes auquel ils appartiennent ainsi que;
3° Leur numéro matricule;
4° Les numéros du bataillon et de la compagnie;
5° Les noms de leurs officiers: capitaine, lieutenant, sous-lieutenant.

Monnaies d'argent à frapper

Le retrait des monnaies divisionnaires d'argent italiennes devant réduire de 80 millions notre circulation monétaire divisionnaire, le gouvernement a décidé de faire procéder aux frappes complémentaires qu'autorise la convention monétaire de 1885, qui a assigné à la France un contingent total de 264 millions de pièces divisionnaires, sur lesquels il n'a été encore frappé que 252 millions.

En conséquence, il a déposé un projet tendant à frapper: en 1894, 600,000 francs de pièces de 2 francs; 1,600,000 francs en pièces de 1 franc et 1,800,000 francs en pièces de 50 centimes; — en 1895, 1,200,000 francs en pièces de 2 francs; 3,200,000 francs en pièces de 1 franc et 3,600,000 francs en pièces de 50 centimes.

Si le cours du métal argent, dont la dépréciation oscille, depuis le commencement de l'année, entre 50 et 53 0/0, ne remonte pas sensiblement d'ici à la fin de 1895, le prix de revient de ces 12 millions à frapper ne dépassera pas 6 millions, frais de fabrication compris, et l'opération donnera un bénéfice de 6 millions.

Les greffiers de justice de paix ne sont pas contents des tarifs de 1807 et de 1811.

Ces modestes auxiliaires de Thémis viennent de formuler leurs griefs — sans frais — à un congrès tenu à Versailles.

Ils ont nommé des délégués chargés de présenter les revendications de la corporation au ministre de la justice.

M. Dubost, en recevant la délégation, cherchera sans doute à faire de la « conciliation ».

Pétitions originales

On a distribué hier à la Chambre un feuillet de pétitions parmi lesquelles nous relevons les suivantes :

Le sieur Benisti, ancien avoué, à Nice (Alpes-Maritimes), formule un ensemble de vœux tendant à instituer le pain gratuit.

La dame Potonié-Pierre (Eugénie), à Fontenay-sous-Bois (Seine), demande, au nom du groupe de la Solidarité des femmes, l'abrogation de l'article 324 du Code pénal, le droit pour les femmes de faire partie du jury criminel et l'évaluation du travail de ménage de la femme.

Le néant des millions

Désirant connaître l'état d'âme d'un millionnaire, un rédacteur du Chicago Dispatch est allé interviewer M. Pullman, dont la fortune dépasserait deux cent cinquante millions.

— Je ne suis pas plus heureux aujourd'hui, a déclaré M. Pullman, que lorsqu'il me fallait travailler jour et nuit pour gagner ma vie. A cette époque, je mangeais trois fois par jour avec meilleur appétit que je ne fais à présent. J'avais moins de soucis et je dormais mieux. C'est tout de même assez amusant d'être très riche.

Beaucoup de gens seraient de ce dernier avis.

Il y a, dans l'arrondissement de Mantes, une commune qui s'appelle Le Tartre-Gaudran.

Cette commune, qui compte 17 habitants et 10 électeurs, est administrée par 10 conseillers municipaux.

N'est-ce pas admirable ?

La dernière fantaisie artistique de l'empereur Guillaume :

Sa Majesté vient de mettre en musique plusieurs chansons dont l'auteur est le comte von Eulenburg.

Toute la lyre !

Au Jardin des Plantes de Paris :

M. Totor, sept ans, est en pleine contemplation devant la fosse aux ours aux toisons bigarrées. Il réfléchit profondément et tirant sa bonne par le tablier :

— Dis donc, Titine, à quel âge que les ours deviennent tout blancs ?

Le mouvement de hausse commencé samedi s'est un peu arrêté aujourd'hui. Il ne pouvait guère en être autrement, mais la Bourse fait preuve d'une très grande fermeté.

Les places étrangères sont bien tenues. Le 3 0/0 se négocie à 100.25. Le comptant reste un peu en arrière. Le 3 1/2 0/0 ne s'écarte guère du cours de 107 fr.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 952.50. La Banque de Paris s'avance à 684.25. On sait que c'est le 10 courant qu'a lieu aux guichets de cet établissement et à ceux de la Banque internationale la souscription aux 80,000 obligations de 500 fr. 4 0/0 du gouvernement ottoman au prix de 425 fr. soit 415 fr. en tenant compte du coupon de 10 fr. détaché le 10 juillet.

Nous avons exposé les garanties dont est entouré ce nouvel emprunt qui paraît être appelé à un grand succès.

L'intérêt produit au taux de 4 82 0/0 très difficile à obtenir en ce moment.

Le Crédit Lyonnais cote 745. La Société Générale est toujours bien tenue. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 506.25. La Banque des Pays autrichiens cote 512.50.

Le Suez est à 2.825.

L'Italien maintient son cours de samedi. Les hauts cours cotés au début ont amené quelques réalisations. La tendance est toujours la fermeté.

L'Extérieure s'avance à 64 11/16, on parle de nouveau d'un emprunt. Fermeté des fonds Russes. On sait que les emprunts d'Orient sont appelés à la conversion du 8 au 26 mai courant; nous aurons à revenir sur cette affaire. Il importe d'attirer l'attention des porteurs sur ce fait, c'est qu'une bonification sera accordée aux titres qui se présenteront le plus tôt possible à la conversion, cette bonification est de 20 copecks par 100 roubles de capital le premier jour avec diminution de 1 copeck par jour.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin météorologique du 8 Mai Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Table with columns: Time, Baromètre, Thermomètre (au-dessus). Values for 5h, 8h, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

NOMINATIONS ET MUTATIONS

M. Picard, capitaine, professeur d'histoire et de géographie militaire de l'Ecole d'application de cavalerie, est nommé chef d'escadron; affecté au 1er régiment de hussards pour y occuper l'emploi de major.

M. Joyeux (Paul-Louis-Marie-Auguste), vétérinaire en 2e à l'Ecole d'application de cavalerie, est nommé vétérinaire en 1er; affecté au 14e régiment de dragons.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Le comte, Towah et dona Carmen étaient seuls.

L'Indien resta muet, parce qu'il ne connaissait pas Carmen.

— Parle, Towah, dit le comte : celle-ci est ma sœur.

Towah, qui se tenait droit et raide, tourna vivement son regard vers la jeune fille.

Il lui prit la main et la mit sur sa tête, mais il ne parla point encore.

— Voyons, reprit le comte, n'as-tu rien à me dire ? Lile est-elle avec toi ?

— Towah n'a plus de femme, prononça-t-il tout bas.

Puis il ajouta en se redressant tout à coup et d'un ton de douloureuse fierté :

— C'est Towah qui l'a tuée.

— Cet homme a assassiné sa femme ! s'écria dona Carmen avec horreur.

— Towah ne ressemble pas aux hommes que vous connaissez, senora, dit le comte. Pourquoi

as-tu tué ta femme, Towah ?

— Parce qu'elle avait trahi le secret de mon maître, répliqua l'Indien.

Le comte n'interrogea plus.

Carmen regardait d'un air épouvanté le visage bizarrement tatoué du Pawni. Après un court silence, celui-ci étendit sa main en avant, et reprit à basse :

— Lile avait trahi aussi Towah, son mari. Towah vent tout dire à son maître. Un visage pâle vint au campement avec son serviteur. Il était du pays de France ; Lile et moi, nous l'appelions la Langue-Dorée, parce qu'il savait persuader et plaire en parlant. Les Golden-daggers avaient surnommé son valet le Mohican. La Langue-Dorée resta quelque temps parmi nous. C'est lui qui a empêché le sergent Saunders de tenter une expédition pour vous délivrer. Son valet causait avec les jeunes gens ; il apprit par eux que Lile et moi nous avions la connaissance d'un trésor. Les femmes ne savent pas garder un secret ! Les jeunes gens étaient-ils sorciers pour avoir deviné le secret de Lile ?

— Et c'est à cause de cela que tu l'as tuée ? demanda le comte.

— Non, répondit Towah ; que le mayor at-

M. Le Bon de Lapointe, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'Ecole d'application de cavalerie, est affecté au 20e régiment de dragons, pour y occuper un emploi de capitaine commandant.

M. Claret, capitaine commandant au 4e régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur d'exercices militaire à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Joly, vétérinaire en 2e au 7e régiment de chasseurs, détaché à l'annexe de remonte du Bec-Hellouin, est appelé à l'Ecole d'application de cavalerie.

VILLE DE SAUMUR

Classement, en 1894, des Chevaux, Juments, Mulets et Mules

La Commission chargée de procéder en 1894, au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, se rendra dans la commune de Saumur, les vendredi 18, mercredi 23 et jeudi 24 mai, à 6 heures 1/2 du matin.

La réunion aura lieu au Champ-de-Foire : le 18, pour le quartier des Ponts ; le 23, pour les quartiers Saint-Pierre, Beaulieu et le Petit-Puy ; le 24, pour les quartiers de Nantilly et Saint-Nicolas.

Les propriétaires sont en conséquence invités à présenter dans l'endroit désigné, au jour et heure indiqués, tous les chevaux, juments, mulets et mules, en leur possession, ayant atteint l'âge minimum fixé par la loi, compris ou non dans les classements antérieurs.

SAUMUR

Incendie sur le quai de Limoges

Cette nuit, à 4 heures 1/2, éclatait, dans l'arrière-cour du café Novion, habitée par plusieurs locataires, un incendie qui, sans la rapidité des secours apportés, eut atteint de regrettables proportions.

Le sieur Caillat, matelassier, et sa fille occupent, à une sorte de premier étage, une chambre sordide dans laquelle sont entassés des vieux meubles et des malpropres. Caillat, qui s'adonne à l'ivrognerie, rentra vers minuit, complètement « en vin » et se coucha. Il eut, sans doute, la malencontreuse idée de poser sa lampe allumée près des rideaux du lit qui s'enflammèrent et communiquèrent le feu au lit.

Caillat, engourdi, n'eut la force de se lever que lorsque flamba sa paille, et le malheureux subit des brûlures épouvantables au bras, au ventre et notamment aux pieds. Quand il descendit nu dans la cour — sa chemise même consumée — suivi de sa fille dont les mains sont également atteintes, la peau des pieds du matelassier « pendait, à

ses talons, comme une paire de vieilles chaussettes », suivant l'expression d'un témoin oculaire. Tout le mobilier, d'ailleurs sans aucune valeur, est perdu.

Des jeunes gens passant sur le quai de Limoges, à l'heure dite, aperçurent la flamme et coururent au bureau de police où veillaient les agents Bougreau et Durkel qui, après avoir averti M. le commissaire Rémond, se rendirent en toute hâte sur le lieu du sinistre. Bougreau pénétra dans la cour, appela les locataires, évacua les deux blessés, régularisa le concours des personnes présentes, et fit jeter les premiers seaux d'eau tandis que Durkel prévenait le tambour et le clairon des pompiers, qui donnèrent aussitôt l'alarme. Il était temps qu'on prit de vigoureuses mesures, car, à côté du taudis Caillat, est un grenier rempli de fourrage.

Heureusement, les pompes arrivèrent avant que le péril se manifestât.

Le matelassier a été transporté à l'hospice. Son état est considéré comme grave.

Remarqué, parmi les auxiliaires des pompiers et de leurs officiers, M. le maire et M. le premier adjoint, M. Rousseau, juge d'instruction, M. le commissaire de police, aussitôt transféré sur le théâtre de l'incendie, et ses agents, M. le capitaine de gendarmerie, le maréchal de logis Boussin, le brigadier Louis et les gendarmes, etc., etc.

Nous terminons ce récit en nous conformant à un vœu exprimé par un grand nombre de spectateurs.

Au nom de ces spectateurs, en notre nom personnel, nous félicitons cordialement l'agent Bougreau pour la promptitude, l'intelligence et le dévouement avec lesquels il organisa les premiers secours ; et nous comprenons dans ces félicitations son camarade Durkel qui, lui aussi, a fait preuve de beaucoup d'empressement et de beaucoup de présence d'esprit.

Objet trouvé

Hier, M. Choisy, habitant rue Basse-Saint-Pierre, a trouvé, dans la soirée, devant sa porte, une brochette abandonnée qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Broche perdue

Le 3 mai, en revenant de l'assemblée de Villeberrier, Mlle X..., domestique chez M. Marcheval, a perdu une broche en or.

Prière de rapporter ce bijou, soit chez M. Marcheval, soit au bureau de police.

Vol de lapins

Dans la nuit du 6 mai, huit lapins, estimés 14 fr., ont été volés à la dame Picherie, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Towah frappa sa femme au visage, parce qu'une femme n'a pas le droit de s'enivrer sans son maître. Pendant plusieurs jours, Towah vit Mohican, le valet, rôder autour du wigwam.

Un matin, on chercha vainement la Langue-Dorée et son valet Mohican dans le village. On les attendit tout le jour : ils ne revinrent pas. Lile ne voulut pas sortir du wigwam ; elle pleurait et se frappait la poitrine. Towah lui demanda :

— Pourquoi pleures-tu ?

Elle répondit en se tordant les bras :

— Lile veut mourir !

Towah comprit. Les femmes parlent de mourir quand elles ont trahi leur foi d'épouse. Towah sait que la femme est plus faible que l'homme. Il laissa vivre Lile.

Mais un soupçon le poussa vers l'ancienne hutte de son maître, où déjà les hautes herbes croissaient sur les cendres.

Il vit deux lignes tracées au cordeau : l'une allait de la hutte au centre du barrage, l'autre parlait du Soldier et se dirigeait vers le nord.

A l'endroit où ses deux lignes se coupaient, il y avait un trou large et profond.

Le trésor du mayor avait disparu.

Towah rentra au wigwam et trancha la tête de Lile d'un coup de tomahawk. (La suite.)

tende, il saura. La Langue-Dorée vint un soir dans la cabane où j'étais avec Lile. Il mit une bouteille de rhum sur la couche et dit : « Voulez-vous boire ? » Nous bûmes, Lile et moi ; et la Langue-Dorée mettait à son tour entre ses lèvres le goulot de la bouteille, mais je ne sais s'il buvait. Quand la bouteille fut vide, Lile se mit à chanter et à danser : elle était ivre.

La Langue-Dorée dit :

— Si mon frère Towah le veut, il aura cent flacons de liqueurs pareils à celui-ci.

— Towah le veut, répondis-je.

— Pour cela il faut que Towah me parle avec franchise.

— Interrogez, Towah répondra.

— En quel endroit le mayor a-t-il caché ses lingots ?

Ce n'est pas Towah qui s'enivre avec la moitié d'un flacon de rhum ! Il dit à la Langue-Dorée : « Va-t-en ! »

Et il décrocha son tomahawk qui pendait derrière la porte du wigwam.

La Langue-Dorée se retira.

Le lendemain, Towah sortit pour voir s'il n'y avait rien de nouveau entre la roche du Soldier et le barrage. Quant il revint, Lile chantait et dansait ; Lile était ivre.

**Match Saumur-Chinon**

A 7 heures 33 le départ est donné à l'équipe de course qui est accompagnée d'une autre équipe formée par les jeunes rameurs de la Société.

Dès les premiers coups d'aviron, elle prend une avance qui ne fait que s'accroître de plus en plus, et passe le pont de Chinon 2 heures 45 minutes après le départ. La seconde équipe est arrivée à Chinon 30 minutes après. C'est sur le temps mis que la victoire a été décidée et attribuée à l'équipe; en effet, à la suite d'une rupture de tuyau du niveau d'eau, arrivée en face Turquant, le vapeur a été obligé d'abandonner la lutte.

A ce moment les équipes étaient déjà bien en avance et, ne s'étant pas aperçues de l'accident, ont continué leur route.

En somme, la victoire reste encore cette fois-ci aux équipiers, qui ont accepté un nouveau match, mais en rendant 20 minutes au vapeur.

Cette nouvelle course serait courue à la fin de la saison.

Le bateau à vapeur met ordinairement 3 h. 10 à faire le trajet Saumur-Chinon.

**Jeanne d'Arc à Saumur**

Sous ce titre: *Jeanne d'Arc à Saumur*, un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

Dans son histoire de Jeanne d'Arc, une des plus complètes et des plus intéressantes, M. Vallon, surnommé le père de la République, relate que Jeanne d'Arc vint à Saint-Florent les murs (aujourd'hui Saint-Florent), pour y rendre visite à la duchesse d'Alençon, fille du duc d'Orléans, et lui promit de délivrer son père prisonnier des Anglais.

Le duc d'Alençon passait ses loisirs à chasser aux cailles à Saint-Florent les Saumur. Ayant su par un de ses gens qu'une jeune fille était arrivée à Chinon, se disant envoyée de Dieu pour expulser les Anglais, il s'y rendit et entra comme Jeanne d'Arc parlait au roi. — *Soyez le bien venu*, lui dit-elle, *plus il y en aura ensemble du sang royal de France, mieux en sera-t-il.*

Le duc d'Alençon ne quitta plus Jeanne d'Arc qu'il suivit dans ses expéditions, et essaya même de l'arracher aux Anglais. Il fut un des principaux témoins, plus tard, dans le procès de réhabilitation de la Pucelle d'Orléans. Une pieuse tradition rapporte aussi qu'elle vint s'agenouiller aux pieds de la Vierge de Nantilly, dans le vieux sanctuaire qu'on va restaurer, et qui, au quinzième siècle, était peut-être le pèlerinage le plus fréquenté de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine.

Toutes les villes de France — Paris a donné l'exemple, — devant ainsi la décision certaine des pouvoirs publics, organisent de magnifiques fêtes en l'honneur de l'héroïque libératrice de la France, une des principales fondatrices de notre unité indissoluble: notre gloire et notre force.

Sera-t-il dit que votre belle et riante ville de Saumur oubliera son glorieux passé, et ne se souviendra même pas d'avoir reçu dans ses remparts la grande Française?

Personne parmi vous n'a l'air de se douter de l'existence de ce merveilleux mouvement d'idées, vraiment réconfortant et consolateur de toutes les défaillances dont nous sommes trop souvent les témoins attristés.

Pourquoi, Monsieur le Directeur, n'es-sayez-vous pas dans votre journal, qu'on me dit le plus ancien de la ville, d'inviter les Saumurois à fêter Jeanne d'Arc?

UN DE VOS LECTEURS DE PASSAGE.

**DOUÉ-LA-FONTAINE**

A coups de pioche

Dimanche dernier, à la porte de son jardin, la dame Fronteau, de Doué-la-Fontaine, ouvrit une discussion, à propos d'une clé, avec son voisin Goubinard. Ce dernier élevant la voix, le sieur Fronteau intervint et reçut, dès son premier mot, un coup de poing en pleine fi-

gure. A son tour, M<sup>me</sup> Fronteau voulut prendre la défense de son mari et Goubinard lui porta, sur la joue gauche, un coup de pioche qui occasionna une grande effusion de sang.

La blessée courut porter plainte à la gendarmerie de Doué et on ouvrit une enquête dans laquelle des témoins confirmèrent le récit de M<sup>me</sup> Fronteau. Mais Goubinard allégué qu'il s'est simplement défendu contre Fronteau qui le menaçait d'un marteau et que la femme s'est contusionnée la joue contre le fer de la pioche en se jetant sur lui pour le frapper.

**Le sculpteur Desbois**

Voici l'opinion du critique du Temps sur l'œuvre de notre compatriote le sculpteur Desbois, *La Misère*, exposée au salon des Champs-Élysées:

« Il est si facile, en ce terrible sujet de la Misère, de verser dans le réalisme brutal ou de se jeter dans l'allégorie boursouflée qu'on ne peut savoir trop de gré à M. Desbois de l'impression poignante qu'il en donne, sans vaine rhétorique. Il l'a vue sous la forme d'une vieille accroupie et cachant de ses bras, stoïquement croisés, la décrépitude effroyable de son torse. Les seins sont flétris et tombants, le ventre ridé de plis sans nombre, et l'anatomie tout entière s'accuse, avec une atroce vérité, sous le décharné des membres. Les joues sont rentrées, les yeux caves, la bouche édentée et sans lèvres; un désespoir sans bornes est crié par cette face tragique, mais rien de déclamatoire ne s'y lit, rien de bestial. Si frappant d'exactitude qu'il soit, le détail n'est pas minutieux à outrance. Il se subordonne à la grandeur sévère des lignes, et il amplifie, sans l'écraser, la figure. »

**LOUDUN**

**Inauguration d'une statue**

Nous rappelons que des fêtes auront lieu à Loudun lundi prochain, 14 mai, lendemain de la Pentecôte, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Théophraste Renaudot.

On sait que Renaudot, fondateur de la Gazette et du journalisme français, est un fils de Loudun. Cette ville a voulu rendre un hommage mérité au premier publiciste français.

L'inauguration officielle aura lieu à quatre heures, sous la présidence de M. Spuller, ministre de l'instruction publique.

**Théâtre de Saumur**

Représentation de MADAME SANS-GÈNE par la troupe du théâtre du Vaudeville, le mardi 15 mai 1894.

Le grand événement théâtral de la saison, la pièce qui a fait courir tout Paris et dont deux cents représentations n'ont pas épuisé le succès, *Madame Sans-Gêne*, va être aussi connue de la province grâce aux intelligents directeurs du Vaudeville, MM. Carré et Porel, qui, avec le sens artiste qui les distingue, ont voulu que les représentations de la tournée se trouvaient à la hauteur des représentations de Paris; il eût d'ailleurs été impossible, sans le concours de ces Messieurs, de mener à bien une entreprise artistique de cette importance.

Composer une troupe de la valeur de la troupe du Vaudeville qui va interpréter *Madame Sans-Gêne*, l'encadrer dans des costumes où le luxe le dispute à la vérité, des meubles reproduisant exactement ceux de l'époque, déployer un tel luxe de mise en scène, un tel effort ne pouvait être tenté que par ceux qui ont présidé aux répétitions de cet ouvrage de premier ordre où le spectacle, l'émotion, l'esprit et la fine satire sont un éblouissement pour l'œil et un charme pour l'oreille.

La troupe du Vaudeville chargée d'interpréter cet ouvrage en province est de premier ordre; c'est d'abord la toute charmante Gabrielle Berny, qui donne à Madame Sans-Gêne une allure des plus vraies et des plus sincères; Chautard, remarquable de vérité dans Napoléon; puis Paul Plan, l'ancien premier rôle du Gymnase, Bernés, Camis, Berny, Mondollot; M<sup>me</sup> Murger, Despernay, Simian, Chalon, Fabienne, tous enfin artistes connus et applaudis au Vaudeville.

Ajoutons que cette pièce est de celles que tout le monde, tout le monde sans exception, peut voir sans la moindre appréhension.

**Chemins de fer de l'Etat**

**FÊTES A LOUDUN**

Le Lundi 14 mai 1894

**TRAINS SPÉCIAUX**

L'administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de l'inauguration de la statue de Théophraste Renaudot qui aura lieu à Loudun, le Lundi 14 Mai 1894, des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation, le Lundi 14 et dans la nuit du Lundi 14 au Mardi 15 Mai 1894, au départ de Loudun pour Montrouil-Bellay, Chinon et Bressuire.

Ces trains suivront l'itinéraire ci-après:

De Loudun à Montrouil-Bellay. — Départ de Loudun, 10 heures 45 soir. Arrivée à Montrouil-Bellay, 11 heures 22 soir.

De Loudun à Chinon. — Départ de Loudun, 11 heures soir. Arrivée à Chinon, 11 heures 35 soir.

De Loudun à Bressuire. — Départ de Loudun, 11 heures 45 soir. Arrivée à Bressuire, minuit 58.

**Chemin de fer d'Orléans**

**Exposition Universelle de Lyon**

Billets aller et retour à prix réduits

A l'occasion de l'Exposition Universelle de Lyon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, fait délivrer, à toutes les gares et stations de son réseau jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1894 inclus, des billets directs, aller et retour, à prix réduits, pour Lyon.

La durée de validité de ces billets, pour le parcours total à effectuer sur les deux réseaux d'Orléans et de Lyon, est fixée comme suit:

4 jours pour un parcours de		200 kilomètres
6	—	201 à 300 kilom.
8	—	301 à 400 —
10	—	401 à 500 —
12	—	501 à 600 —
14	—	601 et au-dessus.

Ces délais son comptés de minuit à minuit. Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route; les voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Lesdits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

**État-civil de la ville de Saumur**

**NAISSANCES**

Le 6 mai. — Marie-Madeleine Cousset, à l'Hospice.

**DÉCÈS**

Le 6 mai. — François Berge, sans profession, 77 ans, époux de Anne Moreau, rue Saint-Nicolas, 39.

**CHRONIQUE AGRICOLE**

**Prix comparatif des blés**

D'après le ministère de l'agriculture, le prix des 100 kilogrammes de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 27 avril 1894, se répartit comme suit:

Paris,	20 65 ;	Lyon, 20 75 ;	Rouen, 19 50 ;
Nancy,	20 50 ;	Meaux, 19 00 ;	Toulouse, 19 55 ;
Chartres,	20 30 ;	Bourges, 19 60 ;	
Berlin,	18 00 ;	Vienne, 16 05 ;	Londres,
14 60 ;	Bruxelles, 13 75 ;	Amsterdam, 12 30 ;	
New-York, 11 80 ;	Odessa, 15 50 ;	Chicago,	
11 15.			



Ne demandez chez votre Epicier que du

**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

**Paris la Villette. — Marché du 3 mai**

VIANDE

Prix moyen du kilogramme de viande, à la Villette, pour la semaine du 13 au 19 avril 1894 et pour les semaines correspondantes des quatre années précédentes (moyenne des trois qualités):

Années.	Bœufs.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
1894.....	1 56	1 95	1 01	1 68
1893.....	1 40	1 87	1 85	1 41
1892.....	1 36	1 73	1 79	1 40
1891.....	1 39	1 80	1 82	1 25
1890.....	1 24	1 94	1 95	1 42

**Marché aux bestiaux de la Villette.**

7 Mai 1894

ESPÈCES	PRIX DU KILOG.		
	1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.
Bœufs.....	1 82	1 60	1 40
Vaches.....	1 80	1 58	1 34
Veaux.....	2 58	1 90	1 70
Moutons.....	2 16	2 06	1 97
Porcs gras.....	1 82	1 78	1 74

Vente calme sans changement sur le gros bétail, lente et difficile sur les veaux, bonne sur les moutons et mauvaise sur les porcs.

Beaucoup de personnes qui *toussent* se figurent avoir quelque chose à la poitrine. Il n'en est souvent rien, fort heureusement, et cela tient à un effet nerveux. On s'en débarrasse en prenant chaque jour une cuillerée à café de TISAN DUSSELIN. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

**Dernières Nouvelles**

**Dépêches de Paris**

Mardi, 2 h. du soir.

**L'affaire Talleyrand-Lebaudy**

Le bruit court qu'une caution de 400.000 francs a été déposée, hier, entre les mains de qui de droit.

Le juge d'instruction prononcera aujourd'hui ou demain au plus tard la mise en liberté des prévenus.

**Terrible explosion en Angleterre**

Une explosion s'est produite hier à l'usine de cordite de Waltham Abbey.

Un millier de jarres contenant de l'acide nitrique ont sauté. Quatre ouvriers ont été tués; il y a treize blessés. Beaucoup de maisons sont endommagées. La panique règne en ville.

**Les boulangers norvégiens**

L'adesthing de Christiania a adopté un projet de loi qui limite le travail dans les boulangeries; le travail de nuit est presque complètement interdit.

**Grand choix**

DE

**CIERGES de COMMUNIONS**

A des prix défiant toute concurrence.

Dépôt chez M<sup>me</sup> V. RENAULT, 5, place de la Gendarmerie.

**Magasin de la PETITE-JEANNETTE**

J. COUTARD, 31, rue d'Orléans,

informe sa clientèle qu'il vient de recevoir, pour la saison d'été, un magnifique choix de bonneterie pour hommes et pour dames, haute nouveauté et en tout genre, défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

En outre de cela, il informe sa clientèle d'hommes qu'il vient de recevoir également un joli choix de plastrons pour chemise haute nouveauté et à des prix très modérés.

La maison fait une chemise modèle avant l'exécution des commandes

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M<sup>e</sup> POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire)

**VENTE**

SUR LICITATION  
ENTRE MAJEUR ET MINEUR  
Aux enchères publiques  
Au plus offrant et dernier enchérisseur  
EN 6 LOTS,

**D'un Corps de Bâtiment  
ET SES DÉPENDANCES**  
Et de diverses Parcelles de terre,  
Vignes et Prés,

Situés communes de Cléré (Maine-et-Loire), Bouillé-Saint-Paul, Cersay et Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 3 juin 1894, à deux heures du soir, en la Mairie de Cléré (Maine-et-Loire), par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré,

Et d'un autre jugement rendu contradictoirement par le même tribunal, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, homologuant un rapport dressé par M. Gallard, expert à Passavant (Maine-et-Loire), Et à la requête de : M. Jean Bégault, propriétaire cultivateur, demeurant à Cléré (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou elle dûment appelés de :  
1. Madame Marie Simonneau, veuve de M. Jean Bégault, cultivatrice, demeurant à Cléré (Maine-et-Loire), prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de M. Eugène-Clément Bégault, son fils mineur, demeurant avec sa mère.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> BARON, 2. M. Jean Trahan, propriétaire, demeurant au Colombier, commune de Cersay (Deux-Sèvres), au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur Bégault, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Il sera, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), procédé à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION**

Commune de Cléré (Maine-et-Loire)

Premier Lot.

1. Au bourg de Cléré, un bâtiment composé de trois chambres basses, trois chambres hautes, grenier sur l'une, petit couloir dans lequel existe un escalier en bois, petit cellier sous l'escalier, fournil, grenier au-dessus, toit à porc, grange, écurie, fenil au-dessus, le tout d'un seul tenant, au fond de la cour une buanderie, deux toits à volailles et une volière, cour au-devant de ces bâtiments en forme de hache, petit jardin dans l'angle nord-ouest, le tout porté au cadastre de la commune de Cléré sous les numéros 52 P. 44, 46 P. 51 P. 53, 54, section D, polygone 2, joignant dans son ensemble au levant Fardeau François, au sud Nicolas Victor, au couchant la route, Bégault fils et autres, au nord Pineau et l'article ci-après, contenant environ vingt ares quarante centiares.

2. La pièce du Verger, terre et vigne, contenant environ quarante-sept ares trente centiares, porté au cadastre de la commune sous le numéro 10, partie section D, polygone 2, joignant au levant Nicolas et Grémillon, au sud Fardeau François et l'article ci-dessus, au couchant Pineau et au nord Grémillon.

Mise à prix, cinq mille francs, ci. 5,000

Commune de Bouillé-Saint-Paul (Deux-Sèvres)

Deuxième Lot.

Les Ebeaupins, terre, contenant environ dix ares cinquante centiares, joignant au

levant Diard, au sud Lebeau, au couchant Chauvigné et au nord Martin.

Mise à prix, dix francs, ci. 10

Commune de Cersay (Deux-Sèvres) Troisième Lot.

1. Les Boison ou Boidon, terre contenant environ huit ares cinquante, joignant de toutes parts héritiers Besnardin.

2. Au même lieu, terre contenant environ deux ares quatre-vingt centiares, joignant au levant Civray, au sud et au nord héritiers Besnardin, au couchant un sentier.

Mise à prix, vingt francs, ci. 20

Commune de Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres)

Quatrième Lot

1. Les Chatrignier, terre, contenant environ seize ares soixante centiares, joignant au levant un chemin, au sud Martineau et autres, au couchant Foucher et au nord Foucher et Martineau.

2. Au même clos, terre, contenant environ quatre ares vingt centiares, joignant au levant veuve Bertin, au sud Chauvigné, au couchant Diard et Billy, au nord Piteau

3. Au même clos, terre, contenant environ cinq ares vingt centiares, joignant au levant Diard et Jahan, au sud Chauvigné, au couchant et au nord Martineau.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

Cinquième Lot

1. Les Mottais terre, contenant environ neuf ares trente centiares, joignant au levant Jahan, Charrault et autres, au sud un sentier, au couchant Charrault et autres, au nord un chemin.

2. Au même clos, terre, contenant deux ares quatre-vingt centiares, joignant au lev. Charrault, au sud un sentier, au couchant Lebeau, au nord héritiers Alliaume.

Mise à prix, vingt francs, ci. 20

Sixième Lot

1. Le Pré-de-Bégune, pré, contenant environ trois ares soixante centiares, joignant au levant et au sud Leblanc, au nord Marchand, au couchant Gaullier.

2. Au même lieu, pré, contenant environ cinq ares; joignant au levant Marchand, au sud Chauvigné, au couchant Richard, au nord Leblanc.

Mise à prix, trente francs, ci. 30

Total des mises à prix : cinq mille cent vingt francs, 5,120

S'adresser, pour les renseignements, à :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le sept mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

**UNE MAISON  
A VENDRE OU A LOUER**

A Dampierre

Occupée par M<sup>me</sup> veuve Michaux.

S'adresser à M. JOSEPH SHRETTENTHALER.

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine

Un joli et agréable rez-de-chaussée Dans maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

**Café à Céder à Saumur,**

très bien situé.

S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS  
56, Rue Jacob, 56,

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Etude de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

**A VENDRE**

I

1<sup>o</sup> Une jolie Maison de campagne, avec jardin, charmille, pré planté de pommiers sur le bord de la Loire, occupée actuellement en partie par M. Renault, moyennant un loyer annuel de. . . . . 200 fr.

2<sup>o</sup> Une petite Closerie, attenante à la propriété ci-dessus, d'un revenu par bail authentique de 300 fr.

Le tout situé près le bourg de Saint-Clément-des-Levées.

Mise à prix : 14,000 fr.

II

Un morceau de terre, situé à Saint-Martin-de-la-Place, contenant 2 hectares 75 ares, affermé, suivant bail authentique, moyennant 360 f. plus les impôts.

Mise à prix : 8,500 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**Vente Mobilière**

Aux enchères publiques

Le Dimanche 20 Mai 1894, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, à la Marchanderie, commune d'Allonnes, au domicile de feu Madame BIZOULLIER.

IL SERA VENDU :

Beau mobilier de salon, vieille vaisselle, vieux meubles, argenterie, bijoux, armes, garniture de cheminée, objets d'art.

Une très grande quantité de vins en cercles et en bouteilles des années 1858 à 1893, liqueurs diverses, fûts et bouteilles vides, batterie et meubles de cuisine, bois de chauffage et autres bons objets.

Au comptant et 10 0/0 en sus.

Par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

A dater de la Saint-Jean, le Bureau de placement actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n<sup>o</sup> 41, maison RENÉ.

ON DEMANDE un petit garçon de course au bureau du journal.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano.

S'adresser, 3, rue Traversière.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
D'ARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
Nécessaire des PLAIES ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LERORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp.

**Ville de Saumur**

**SOMNAMBULE DE 1<sup>re</sup> CLASSE**

Professeur des Sciences occultes.

M<sup>me</sup> LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels. Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

**BRIOCHES  
POUR 1<sup>re</sup> COMMUNION**

**E. HARDY**

CONFISEUR

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Dragées et Boîtes pour Baptêmes

DESSERT

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

**IMBERT Fils**

SPECIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines MODÈLES NOUVEAUX.

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N.-B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

**ÉPICERIE NOUVELLE**

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

**E. CHAUVEAU**

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75.

Sardines Nantaises, la boîte » 35	Petits pois moyens, » 75 et 1 25
— Amieux — » 85	Haricots verts, » 55 et » 90
— des Mousquetaires, Flon, — » 95	Petits pois RODEL, 4 25 et 2 40

— — — 1/2 b. » 75	NOTA. — Manquant de petits pois fins, nous donnons des petits pois extra fins, la boîte de 2 f. 10 est vendue 1 fr. 40
Thon à l'huile, » 75 et 1 50	
Langouste (recommandé) » 85 et 1 40	
Homard entier, » 95 et 1 60	

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clément. — RADIS. — ARTICHAUTS.

**Établissement MAGÉ et CIVRAY**

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

**INSTALLATION SPÉCIALE**

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

**TENTE-SALON**

Saumur, imprimerie Paul Godet.

**ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR**

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

**RHUM** Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)  
**Madère** du Cap, depuis . . . . . 1.50 —  
**Malaga** vieux, depuis . . . . . 1.75 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Mairie de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Le Maire,